

MC/2043

**Original: anglais
29 juin 2001**

QUATRE-VINGT-DEUXIEME SESSION

**RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT DIX-HUITIEME SESSION
DU COMITE EXECUTIF**

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS	1
ELECTION DU BUREAU	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
DEBAT GENERAL:	2
i) Déclaration liminaire du Directeur général	2
ii) Déclarations générales des délégations	4
RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2000 ET RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2000	7
DECLARATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL.....	7
REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2001	8
BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2002	10
AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES	12
a) Contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget ..	12
b) Utilisation des contributions assignées des nouveaux Membres en 2001 ...	12
c) Niveau de la partie administrative du budget pour 2002	12
AUTRES QUESTIONS	13
LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION	13
CLOTURE DE LA SESSION	13

RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT DIX-HUITIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF

INTRODUCTION

1. Le Comité exécutif s'est réuni pour sa quatre-vingt dix-huitième session au Palais des Nations à Genève, le mercredi 6 juin 2001, sous la présidence de M. M. Leggeri (Italie). Il a tenu quatre séances, dont la dernière à la fin de la session extraordinaire du Conseil, l'après-midi du jeudi 7 juin. 1/

2. Ont assisté à cette session les représentants des membres suivants du Comité exécutif 2/: Allemagne, Bangladesh, Belgique, Canada, Colombie, Costa Rica, Danemark, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Honduras, Italie, Japon, Kenya, Paraguay, Pologne et Yémen.

3. En outre, les Etats Membres suivants étaient représentés en qualité d'observateurs: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bulgarie, Chili, Chypre, Croatie, Egypte, El Salvador, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Israël, Jordanie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Nicaragua, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Uruguay, Venezuela et Zambie. 2/

POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS

4. Le Comité exécutif a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants et observateurs des Etats Membres et les avait trouvés en bonne et due forme.

ELECTION DU BUREAU

5. M. Leggeri (Italie) a été élu à l'unanimité Président et M. Castrillón Jaramillo (Equateur) a été élu à l'unanimité Vice-Président.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour qui a été publié antérieurement sous la cote MC/EX/630/Rév.1.

1/ Il est rendu compte plus en détail des débats dans les procès-verbaux des séances (MC/EX/SR/432, MC/EX/SR/433, MC/EX/SR/434 et MC/EX/SR/435).

2/ Voir liste des participants (MC/EX/635).

DEBAT GENERAL

i) Déclaration liminaire du Directeur général

7. Le Directeur général a rappelé brièvement les principaux faits intervenus depuis la session du Conseil de novembre 2000 et rendu compte des plans et activités prévus par l'OIM pour son cinquantième anniversaire.

8. Les projets dans le secteur des services de gestion des migrations s'étaient multipliés ces derniers mois, ce qui traduisait l'intérêt croissant pour ces questions. L'approche par petits groupes de pays pour la cogestion des flux migratoires s'était révélée particulièrement utile et serait développée. Les stratégies régionales visant à empêcher les migrations irrégulières et à lutter contre la traite des êtres humains donnaient des résultats. De nouvelles possibilités de services apparaissaient en ce qui concerne les migrations de travailleurs et leur intégration, notamment dans le domaine de la lutte contre la discrimination et la xénophobie. Les nouveaux Membres apportaient à l'Organisation de nouvelles synergies et de nouvelles possibilités.

9. Sur le plan régional, on enregistrait d'excellents progrès dans le cadre du processus de Puebla, en Afrique du Sud, dans le bassin occidental de la Méditerranée, en Amérique du Sud, en Europe du Sud-Est, en Asie et dans d'autres régions, où il existait des cadres bien établis de gestion des migrations auxquelles participait l'OIM. La Chine avait pris l'initiative d'organiser à Beijing, conjointement avec l'OIM, un atelier technique sur le renforcement des capacités institutionnelles des pays d'Asie de l'Est. La signature en décembre d'un accord entre l'OIM et la Ligue des Etats arabes avait jeté les bases d'une coopération avec le Moyen-Orient. L'OIM étudiait la possibilité d'ajouter la dimension "migrations" à la Coopération économique en Mer Noire et développait ses contacts en matière de migration avec le Conseil des Etats de la Mer Baltique. Un programme régional d'assistance aux victimes de la traite aux Balkans, financé par la Suède, avait été mis en place.

10. Le Programme sur les politiques et la recherche en matière de migration (PPRM) de l'OIM était désormais bien lancé grâce à la réaction enthousiaste des Etats Membres. M. Gervais Appave, qui avait pris ses fonctions de Directeur du Programme, ferait une brève déclaration initiale. Le PPRM permettrait d'accroître la capacité de l'OIM à réagir rapidement aux préoccupations croissantes des Etats Membres en matière de politique migratoire.

11. Au cours des six derniers mois, l'OIM avait lancé plusieurs nouvelles opérations d'urgence ou faisant suite à des conflits. Les activités très liées, menées en Guinée et au Sierra Leone, avaient fourni l'occasion de mettre en œuvre pour la première fois l'accord OIM-HCR relatif au transport indépendant par l'OIM en cas de crise. L'OIM avait signé avec la Banque mondiale un accord sur la démobilisation en Guinée-Bissau. En Afghanistan, à la demande du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) de l'ONU, l'OIM avait commencé à travailler avec les victimes de la sécheresse déplacées à l'intérieur du pays et avait l'intention de constituer un réseau de points d'assistance dans l'ensemble du pays. En Inde, des abris pour les victimes du tremblement de terre de Gujarat, notamment les travailleurs migrants de l'industrie du sel qui avaient perdu leurs maisons et leurs sources de revenu, étaient en construction. Au El Salvador également, l'accent était mis sur les aspects migratoires des deux récents tremblements de terre.

12. L'année 2001 marquait le cinquantième anniversaire de l'OIM, lequel était célébré par une série d'événements qui serviraient aussi à définir les principales questions qui se poseraient en matière de migration dans les années à venir.

13. En mai 2001, une Table ronde sur les migrations s'était tenue avec succès à Bruxelles lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; elle avait fourni l'occasion d'un vaste débat sur les migrations et le développement, et notamment sur des sujets tels que l'exode des cerveaux, le renforcement des relations avec les différentes diasporas, la gestion des envois d'argent au pays et le retour de nationaux qualifiés. L'OIM avait lancé à cette occasion son nouveau projet "Migrations pour le développement en Afrique" (MIDA).

14. Dans un avenir proche, l'OIM participerait à un colloque organisé à Berne par la Suisse, qui visait à décrire les normes et principes existants en matière de migration et à identifier les lacunes nécessitant des travaux supplémentaires. A l'invitation du Comité consultatif juridique afro-asiatique, l'OIM organiserait un séminaire d'une journée sur les droits des migrants lors de la conférence ministérielle annuelle du Comité à New Delhi.

15. A la Conférence mondiale contre le racisme de Durban, l'OIM prévoyait d'organiser une table ronde en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'autres partenaires sur la question de plus en plus importante et d'actualité de l'intégration des étrangers, des migrants et des minorités.

16. A Bruxelles, en octobre 2001, pendant la présidence belge de l'Union européenne, un débat aurait lieu sur les efforts visant à définir des politiques migratoires communes au sein de l'Union européenne, question qui revêtait à long terme une grande importance pour les flux migratoires mondiaux.

17. La possibilité de tenir en novembre 2001, à l'occasion de la session du Conseil coïncidant avec le cinquantième anniversaire de l'OIM, un forum sur les perspectives de migrations organisées de travailleurs, qui réunirait des représentants des gouvernements, des entreprises et de la société civile, était en cours de discussion avec le Canton de Genève.

18. Ces événements et les recherches nécessaires à leur préparation établiraient un fondement solide pour le débat mondial sur les migrations, lequel se développait rapidement. Tout semblait indiquer que l'OIM compterait plus de 90 Membres à la fin de 2001. Il était prévu d'inviter les Etats Membres à envoyer à la session du Conseil coïncidant avec le cinquantième anniversaire de l'OIM des délégations de niveau élevé afin d'enrichir encore le débat sur les tendances mondiales en matière de migrations internationales, sur les défis politiques et les progrès réalisés et sur les orientations de l'Organisation.

19. Au nom de ses 2 500 collègues, le Directeur général a remercié tous les participants de l'appui et de l'encouragement prodigués au personnel et aux activités de l'OIM.

20. Le Directeur du nouveau Programme de l'OIM sur les politiques et la recherche en matière de migration (PPMR) a fourni des renseignements complémentaires sur le programme et son intérêt pour les Etats Membres de l'OIM. Le programme avait été établi en réponse aux demandes des Etats Membres, qui avaient fait suite à une évolution clairement discernable dans le monde entier. La mondialisation, avec l'augmentation des échanges de biens, de capitaux et de services, avait amené les gouvernements à se préoccuper de plus en plus des questions politiques liées à la croissance de la mobilité dans le monde. Certaines de ces questions, telles que la migration et le développement et les causes et la gestion des flux migratoires irréguliers étaient bien connues, mais d'autres, telles que les relations entre la démographie et les migrations et entre la mondialisation et les flux de main-d'œuvre étaient nouvelles. A la suite des consultations initiales tenues avec les Etats Membres, le PPRM se concentrerait sur trois groupes de questions: les

données et documentation qu'il pourrait fournir pour permettre aux gouvernements de mieux comprendre les réalités migratoires auxquelles ils se trouvent confrontés; les ressources que l'OIM pourrait offrir sur la base de son expérience passée pour aider les gouvernements sur les plans administratif ou institutionnel; et la manière dont le PPRM pouvait profiter de la diversité unique des membres de l'OIM pour promouvoir et stimuler le débat politique sur les questions d'intérêt commun. Ces activités viseraient à développer un ensemble de principes communs qui permettraient à la communauté internationale d'utiliser au maximum le potentiel constructif de la migration et de réduire ses effets perturbateurs.

ii) Déclarations générales des délégations

21. De nombreux délégués ont considéré que le nombre de Membres et la couverture géographique croissants de l'OIM témoignaient de l'intérêt de plus en plus marqué des gouvernements pour ses activités et traduisait sa plus grande universalité. Aussi était-il extrêmement important, comme l'avaient souligné un certain nombre de pays, que les activités de l'Organisation restent fermement ciblées sur les six secteurs principaux de services, dans lesquels l'OIM pouvait le mieux mettre en oeuvre son savoir-faire particulier. Certains orateurs ont dit que les Membres devraient être consultés pour tous les projets qui seraient entrepris en dehors de ces secteurs. Toutefois, certaines activités d'urgence ne pouvaient être planifiées et il fallait féliciter l'OIM pour les opérations d'urgence qu'elle avait menées en 2000.

22. La migration légale ordonnée était de plus en plus affectée par les flux de migrants en situation irrégulière, lesquels avaient souvent pour résultats exploitation, abus et souffrances humaines et sapait l'appui du public en faveur de l'admission de migrants légaux ou conduisaient à des tensions politiques entre pays voisins. Une manière de résoudre ce problème était d'établir un dialogue et une coopération sur le plan régional et des programmes d'assistance technique renforçant les capacités nationales de gestion des migrations. La gestion ordonnée des migrations ne pouvait être efficace que dans un cadre global et intégré, défi qui demandait une plus ample réflexion et définition. Dans ce domaine, le nouveau Programme sur les politiques et la recherche en matière de migration (PPRM), pour lequel plusieurs pays avaient exprimé leur appui, pourrait faire une contribution précieuse. Un groupe de pays a demandé des éclaircissements sur la manière dont les résultats du programme bénéficieraient aux pays en développement ne disposant pas d'un potentiel de renforcement de leurs capacités institutionnelles et il a été suggéré qu'il fallait inclure le programme dans les activités centrales et le budget correspondant de l'OIM. Un autre groupe de pays a souligné l'importance qu'il y avait à tenir compte dans ce nouveau programme des travaux d'autres organismes exerçant leur activité dans le domaine général des migrations. Comme la mondialisation entraînait des mouvements de population croissants, y compris des flux migratoires irréguliers, les pays prenaient de plus en plus conscience de la nécessité d'une approche internationale coordonnée des problèmes migratoires.

23. De nombreux orateurs ont accueilli avec satisfaction l'accent mis sur la coopération régionale dans les programmes de l'OIM par le truchement du nombre croissant de tribunes et de mécanismes de coopération régionaux que l'Organisation établissait ou appuyait dans toutes les régions du monde. L'accent mis sur les services essentiels avait permis de renforcer les bureaux régionaux, ce qui était accueilli avec satisfaction. Un groupe de pays a exprimé sa satisfaction au sujet du nouveau programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA), qui se concentrerait sur le renforcement des capacités institutionnelles, le transfert de connaissances et de compétences spécialisées pour le développement de l'Afrique. Un délégué a souligné la nécessité d'une coopération analogue pour renforcer les capacités institutionnelles de lutte contre la traite, notamment de femmes et d'enfants, et un autre orateur a félicité l'OIM des progrès

réalisés en matière de coopération régionale entre l'OIM et le Kazakhstan et le Kirghizistan ainsi qu'entre ces deux Etats.

24. Un certain nombre d'orateurs ont souligné l'importance de la coordination avec les autres organisations et organismes actifs dans le domaine de la migration. Un délégué a en particulier accueilli avec satisfaction les liens de plus en plus étroits, tissés entre l'OIM et l'Union européenne dans les domaines de l'asile, de l'admission et de la réadmission. Un groupe de pays s'est félicité de la coordination entre l'OIM et le HCR et notamment du récent mémorandum d'accord sur les moyens de transport signé entre les deux organisations, lequel avait amené ces pays à contribuer au nouveau Fonds pour une réaction rapide en matière de transport. La coordination avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) de l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en matière de lutte contre la traite a également été mise en lumière. Un orateur a souligné la collaboration entre l'OIM et certains projets et organismes régionaux tels que le Projet sur les migrations en Afrique australe (SAMP), le programme de Politique internationale sur les migrations (IMP) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), lesquels avaient conduit à l'élaboration du projet Dialogue sur la migration en Afrique australe (MIDSA). L'appui fourni par l'OIM à la Conférence régionale sur les migrations, qui réunissait dix pays de l'Amérique du Nord et de l'Amérique centrale ainsi que la République dominicaine, et l'importance accrue de ses activités dans la région Asie-Pacifique ont également été accueillis avec satisfaction.

25. En ce qui concerne les questions budgétaires, de nombreux pays ont félicité l'OIM de ses résultats financiers équilibrés pour 2000 et accueilli avec satisfaction le fait que le principe d'une croissance nominale nulle avait été respecté dans la partie administrative du budget et que le déficit de la partie opérationnelle avait été limité du fait que seuls des programmes dont le financement était assuré à l'avance avaient été entrepris. Deux pays ont souligné la nécessité de la transparence dans les questions budgétaires et demandé des éclaircissements en ce qui concerne la fin des activités opérationnelles en situations d'après-crise et les activités de l'OIM non liées aux mouvements après conflit ainsi que des renseignements sur la politique suivie pour ce qui est du prélèvement de 9,5% pour frais généraux sur les projets, son application et son impact ainsi que sur le nouveau Fonds pour une réaction rapide en matière de transport.

26. A mesure que la composition et les activités de l'Organisation s'élargissaient, il était important de resserrer les contrôles afin d'assurer que les systèmes de gestion centrale et de contrôle administratif correspondent aux tâches de l'OIM. Un groupe de pays, qui a accueilli avec satisfaction l'attention croissante portée aux fonctions d'évaluation, a souligné la nécessité d'une évaluation interne systématique dans l'ensemble de l'Organisation.

27. Un certain nombre d'orateurs se sont référés à la révision du barème des quotes-parts de l'OIM reflétant la révision récente du barème de l'ONU et ont exprimé leur appui pour le nouveau barème figurant au tableau 1 du document MC/EX/632/Add.2. Plusieurs orateurs ont estimé que le barème des quotes-parts de l'ONU devait continuer à servir de base au barème de l'OIM et que le système actuel était sain. Était liée à cette question l'utilisation de l'excédent budgétaire résultant des contributions des nouveaux Membres qui entreraient prochainement dans l'Organisation. Plusieurs orateurs ont estimé que cet excédent devait être utilisé pour accorder des rabais aux Etats Membres existants. Un délégué a estimé que des consultations formelles et informelles devraient être tenues sur ce sujet afin d'établir des procédures souples, équitables et fiables et plusieurs orateurs ont souligné qu'il demeurerait nécessaire de trouver une solution systématique pour l'utilisation des excédents dans la partie administrative du budget.

28. Certains délégués ont également accueilli avec satisfaction les efforts pour utiliser une partie du revenu discrétionnaire de l'OIM pour appuyer des projets en matière de migration en faveur des Etats Membres en développement et en transition. Deux orateurs ont souligné l'importance qu'il y avait à maintenir une distribution géographique équitable dans l'allocation de ces fonds. Un délégué a estimé que tous les excédents et revenus discrétionnaires disponibles devaient être utilisés pour compenser les augmentations proposées des contributions assignées des Etats Membres en développement pour le budget 2002, mais un autre a dit que les revenus discrétionnaires devaient servir à donner à l'OIM la souplesse nécessaire pour administrer ses programmes, plutôt que financer des déficits.

29. En ce qui concerne le problème des arriérés, de nombreuses délégations se sont dites préoccupées du fait que peu de progrès avaient été réalisés dans le paiement des contributions assignées restant dues et ont lancé un appel aux Etats Membres pour qu'ils s'acquittent de leurs contributions en temps voulu et intégralement ou consentent à un plan de remboursement, car la situation actuelle affectait de toute évidence l'aptitude de l'OIM à fonctionner de manière satisfaisante.

30. Plusieurs pays ont estimé que le cinquantième anniversaire de l'OIM constituait une bonne occasion de développer l'intérêt pour les questions de migration et les activités de l'OIM dans leur ensemble. Un délégué a dit qu'en raison des liens entre l'OIM et l'Union européenne, une cérémonie serait organisée autour des quatre thèmes suivants: gestion des migrations, politiques des marchés du travail, partenariat avec les pays d'origine pour la gestion des flux migratoires et intégration des migrants. De telles manifestations devraient porter les questions de migration à l'attention des gouvernements du monde entier en cette époque de mondialisation croissante et d'augmentation connexe des mouvements migratoires.

31. Le Directeur général s'est félicité des expressions de soutien aux activités de l'Organisation, activités que l'Administration s'efforcerait de rendre encore plus pertinentes et représentatives. Le cinquantième anniversaire de l'OIM devrait fournir l'occasion de mettre tout particulièrement l'accent sur les questions de politiques migratoires et d'attirer l'attention sur leur importance. En ce qui concerne le montant de 1,4 million de dollars provenant des revenus discrétionnaires affectés à des projets en faveur des Etats Membres en développement et en transition, l'OIM utilisait ces fonds pour lancer de nouveaux projets qui, bien que souhaitables, auraient pu ne pas susciter un financement de la part des donateurs. Il était également important d'établir un certain équilibre entre les différents types de services de l'OIM de manière à développer le savoir-faire de l'Organisation. Le Programme sur les politiques et la recherche en matière de migration (PPRM) faisait désormais de bons progrès sous l'impulsion du Directeur nouvellement nommé et apporterait une contribution précieuse pour ce qui est de permettre à l'Organisation de participer davantage au dialogue international sur les questions migratoires.

32. En ce qui concerne les questions de personnel, des progrès importants avaient été accomplis à propos du Fonds de prévoyance dont les options avaient été élargies, mais il fallait aller plus loin en coopération avec le Comité de l'Association du personnel. La présence d'un amiable compositeur très qualifié et expérimenté au sein de l'Organisation avait contribué à régler de nombreuses questions de personnel qui, dans le passé, auraient pu simplement s'accumuler sans trouver de solution.

33. Deux nouvelles nominations importantes avaient été faites au siège: le service Santé et migration, qui s'occupait des questions sanitaires liées aux migrations et notamment des maladies transmissibles et du SIDA, avait un nouveau chef et le nouveau chef de la formation devait arriver

prochainement pour renforcer le dispositif de formation de l'Organisation. Des progrès étaient également réalisés dans le domaine des relations avec le personnel. Le Coordonnateur pour le cinquantième anniversaire de l'OIM leur accordait une importance particulière, ce qui reflétait les changements importants intervenus dans la manière dont les migrations étaient traitées par les gouvernements du monde entier.

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2000 ET RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2000

34. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a présenté un bref résumé de l'examen effectué par le Sous-Comité du rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2000. Un représentant des vérificateurs externes des comptes de l'OIM, la Cour des comptes d'Autriche avait déclaré que les comptes de l'OIM pour la période considérée donnaient une image exacte et fidèle des recettes et des dépenses des programmes de l'Organisation et avait loué les efforts de l'Administration visant à maintenir la transparence et gérer ses ressources de manière efficace. Il avait toutefois attiré l'attention sur deux questions: le détournement de fonds intervenu à la mission au Kosovo, pour lequel un procès était imminent, et les carences de gestion du Fonds fiduciaire FONAPAZ au Guatemala, à la suite desquelles les contrôles administratifs avaient été renforcés et les activités de l'OIM au Guatemala réduites. Le Sous-Comité du budget et des finances avait recommandé que le Comité exécutif approuve le rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2000.

35. Le Comité exécutif a pris note du rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2000 (MC/2042) et du Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2000 (MC/2041) et adopté la résolution sur ses décisions (résolution No 102 (XCVIII)).

DECLARATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL

36. Le Président du Comité de l'Association du personnel (SAC) a exposé au Comité exécutif un certain nombre de questions présentant de l'importance pour les 2 500 membres du personnel de l'OIM, Siège et bureaux extérieurs confondus. Le SAC avait un rôle de plus en plus important à jouer, afin d'assurer que des conditions de service équitables soient la norme dans l'Organisation et que le règlement du personnel soit appliqué de manière cohérente.

37. Soulignant que les résultats de l'Organisation dépendaient de la qualité du travail de son personnel, il a attiré l'attention sur plusieurs questions spécifiques, notamment les dispositions contractuelles et surtout le nombre croissant de contrats temporaires et à court terme, lesquels avaient un impact négatif sur le statut du personnel. Les droits et intérêts du personnel sur le terrain, qui représentait la grande majorité du personnel de l'OIM, étaient divers: le statut du personnel local différait d'un pays à l'autre, ce qui rendait difficile la protection de ses droits et conditions de travail. L'Association du personnel pressait l'Administration de trouver des solutions équitables et durables à ces problèmes. En matière de contrats et de sécurité sociale, il était essentiel de porter attention surtout aux barèmes de salaires, à l'assurance médicale et aux dispositions relatives aux retraites. En particulier, les conditions locales devaient assurer un cadre équitable et transparent protégeant les intérêts du personnel local. Par ailleurs, le recrutement, la sélection, la rotation et les promotions du personnel devaient se faire d'une manière équitable,

transparente et cohérente et il fallait porter une attention accrue aux perspectives de carrière et à la formation du personnel, lesquels exigeaient une vision et une planification à long terme. Le Comité de l'Association du personnel avait engagé des discussions avec l'Administration au sujet du Fonds de prévoyance de l'OIM, lequel continuait à poser des problèmes, en ce sens que les contributions et les revenus des investissements devaient être accrus pour assurer un revenu raisonnable à la retraite, puisque le Fonds assurait le versement d'un montant global et non d'une pension mensuelle au moment de la retraite ou du départ.

38. La sécurité constituait une autre question très importante: des risques pour la vie du personnel étaient toujours présents. Au Timor oriental, en septembre 2000, trois fonctionnaires du HCR avaient été tués et le personnel de l'OIM s'était trouvé sous la même menace. Plus récemment, des employés du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) avaient été victimes de violences, ce qui mettait en lumière la vulnérabilité des personnels travaillant sur le terrain.

39. En 2000, un amiable compositeur avait été choisi pour assurer une médiation en ce qui concerne les doléances des fonctionnaires, notamment en matière de harcèlement; un nouveau document directif était en cours d'élaboration à ce dernier sujet en collaboration avec le SAC. L'amiable compositeur consacrait 20% de son temps à l'OIM, ce qui n'était pas suffisant pour couvrir tous les besoins, notamment du personnel sur le terrain. Le Comité du personnel était par conséquent en faveur d'une augmentation des heures de travail de l'amiable compositeur et recherchait avec l'Administration une solution raisonnable.

40. Enfin, le SAC espérait que tous les aspects de la politique de l'Organisation en matière de ressources humaines, y compris la formation, telle qu'elle avait été présentée aux Etats Membres en novembre 2000, seraient mis en oeuvre. Une approche plus globale et entièrement transparente des conditions de service était une condition préalable à une bonne coopération entre l'Administration et le SAC.

41. Un délégué a noté qu'il semblait y avoir eu une amélioration encourageante des relations entre le Comité du personnel et l'Administration et a demandé instamment aux deux parties de collaborer étroitement à la solution des problèmes qui peuvent se poser en matière de gestion des ressources humaines. Il a renouvelé une proposition faite dans le passé, à savoir que la déclaration du Comité du personnel devrait être distribuée à l'avance afin de permettre aux membres du Comité exécutif d'y réfléchir et de soulever des questions plus spécifiques.

42. Le Comité exécutif a pris note de la déclaration du représentant de l'Association du personnel.

REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2001

43. Le Comité exécutif a entendu le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances résumer le débat de celui-ci sur la révision du Programme et Budget pour 2001. Il avait été noté que la partie administrative du budget était restée inchangée à 35 763 000 francs suisses. La partie opérationnelle du budget représentait un montant total de 337,6 millions de dollars, soit une augmentation de 34,2 millions de dollars due surtout à l'augmentation des activités de coopération technique et des initiatives de renforcement des capacités institutionnelles ainsi que des opérations de transport dans les quatre régions. En ce qui concerne le secteur des mouvements, relevant de la partie opérationnelle du budget, des éclaircissements avaient été demandés au sujet de l'allocation relativement modeste prévue pour l'assistance au rapatriement par comparaison avec l'aide à la

réinstallation et au sujet des activités de rapatriement de réfugiés afghans. Pour ce qui est du secteur de services Coopération technique en matière de migration, certaines délégations avaient exprimé leurs préoccupations au sujet du faible niveau de financement des activités de renforcement des capacités par le transfert de ressources humaines qualifiées et l'échange d'experts et estimé qu'il convenait de leur accorder une priorité plus élevée. S'agissant du secteur de services Migration et santé, il avait été suggéré que la partie opérationnelle du budget pour 2002 comporte une nouvelle rubrique "Services d'après-conflit". En réponse à une demande d'éclaircissement, l'Administration avait expliqué que les six critères et lignes directrices applicables à l'utilisation des ressources allouées pour l'appui aux Etats Membres en développement et en transition, tels que décrits sous le point VIII.6 du document MC/EX/631, étaient à usage interne et servaient à l'élaboration de projets sur le terrain et qu'ils pouvaient être modifiés à la lumière des avis exprimés par les Etats Membres. A ce stade, des ressources n'avaient été allouées qu'à quatre projets par le biais de ce système de financement, l'objectif étant d'élaborer des projets, et non pas de les financer intégralement. Il avait été noté que des consultations plus étroites s'imposaient entre les pays, en particulier au niveau régional, afin de sélectionner les projets qui auraient l'impact le plus grand. Le Sous-Comité avait recommandé que le Comité exécutif approuve la révision du Programme et Budget pour 2001, telle qu'elle figurait dans le document MC/EX/631.

44. Le Conseiller juridique, après avoir rappelé que le Directeur général adjoint avait invité les Etats Membres à indiquer par écrit comment ils estimaient que les fonds devraient être répartis et selon quels critères, a dit qu'une communication avait été reçue du Groupe des pays d'Amérique latine (GRULAC) proposant d'apporter deux amendements à ces critères, à savoir : "1) de financer les dépenses d'amorçage des projets ou l'intégralité des dépenses de ceux-ci, lorsqu'elles n'excèdent pas 50 000 dollars; 2) de s'abstenir de financer des conférences ou activités pour lesquels il existe déjà d'autres sources de financement dans le Programme et Budget de l'Organisation".

45. Un délégué, parlant au nom d'un groupe de pays, a exprimé sa satisfaction au sujet du point VIII.6 du document MC/EX/631 et demandé que cette initiative soit renforcée en un mécanisme institutionnel permanent qui garantirait la continuité et la viabilité des programmes. Des consultations régionales ouvertes et interactives entre les délégations de Genève pour échanger idées, suggestions et informations sur ce type de financement seraient également utiles.

46. En ce qui concerne la répartition géographique des activités figurant dans la partie opérationnelle du budget, le même orateur a noté avec satisfaction le rôle croissant de l'OIM en Afrique, ainsi qu'il ressortait du document MC/EX/631. Les besoins migratoires de sa région exigeaient des activités approfondies et plus vastes pour relever les défis auxquels le continent se trouvait confronté. Il en appelait aux pays donateurs pour qu'ils accroissent leur appui de manière à permettre à l'OIM de porter ses activités en Afrique à un niveau réaliste correspondant aux besoins des pays et d'aider les Etats Membres à établir des programmes de coopération viables avec des réseaux de partenariat orientés vers l'action.

47. Le Comité exécutif a adopté la résolution sur la révision du Programme et Budget pour 2001 (résolution No 103 (XCVIII)).

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2002

48. Le Comité exécutif a pris note du débat sur le barème des quotes-parts pour 2002, tel qu'il était reflété dans le rapport du Sous-Comité du budget et des finances (parties I et II) sur sa quatre-vingt-cinquième session (MC/EX/633). A la suite de consultations informelles parmi les délégations et avec l'Administration, le Président du Comité exécutif avait soumis un texte informel proposant des mesures pour alléger le fardeau imposé aux Etats Membres en développement par l'augmentation de leurs contributions assignées en leur accordant un délai pour s'acquitter de cette augmentation. Une date limite de paiement en 2004 était mentionnée dans le texte, lequel stipulait également que les montants ainsi acquittés avec retard ne seraient pas considérés comme des arriérés de contributions au sens de l'article 4 de la Constitution.

49. Au cours du débat initial au sein du Comité exécutif, la plupart des délégations avaient confirmé que le barème des quotes-parts révisé de l'ONU pouvait servir de base pour le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2002. Un orateur avait souligné que tout débat sur le caractère équitable du pourcentage de contribution assigné à chaque pays devait avoir lieu à l'ONU et non à l'OIM. Une autre délégation a dit que ni le document MC/EX/632/Add.1, ni le document MC/EX/632/Add.2 ne reflétaient les préoccupations légitimes de son pays sur la question de sa contribution, laquelle avait fait l'objet d'une augmentation très importante. Il fallait par conséquent prendre en considération le cas des Etats Membres de l'OIM dont les contributions avaient augmenté considérablement.

50. Un certain nombre de délégations étaient prêtes à accepter le barème des quotes-parts de l'OIM figurant au tableau 1 du document MC/EX/632/Add.2. D'autres sont convenus en principe que le barème de l'OIM devait être fondé sur celui de l'ONU, mais ont souligné que ce dernier était le résultat de longues négociations reflétant un équilibre politique délicat et qu'il était assorti de mécanismes permettant d'alléger le fardeau imposé à certains pays par la forte augmentation de leurs contributions assignées. L'Administration a rappelé qu'en tout état de cause le barème des quotes-parts de l'OIM était adopté avec une année de retard sur celui de l'ONU. De nombreuses délégations se sont déclarées en faveur de toute proposition permettant d'alléger le fardeau des pays dont les contributions avaient augmenté et deux orateurs ont convenu que les paiements devraient être étalés dans le temps.

51. Un certain nombre de délégations ont émis l'opinion que si le barème des quotes-parts de l'OIM était fondé sur celui de l'ONU, il fallait appliquer une approche au cas par cas pour les paiements; plusieurs autres se sont prononcés en faveur de consultations bilatérales sur la question entre chaque pays affecté et l'Administration. Une délégation a indiqué qu'elle aurait grande difficulté à accepter un texte ne prévoyant pas de date limite pour le paiement; une autre a considéré que la date limite de 2004 était raisonnable, tandis qu'une troisième a indiqué ne pas pouvoir accepter un texte prévoyant une date limite précise. Une autre délégation a souligné que si un délai était accordé sans être assorti d'une pénalité, l'effet de l'augmentation de 5% de la partie administrative du budget pour 2001, décidée en 2000, serait perdu; en outre, il convenait de ne pas rouvrir à l'OIM des questions décidées par l'Assemblée générale de l'ONU et celles-ci ne devaient pas avoir un impact négatif sur le budget de l'OIM.

52. Certaines délégations ont souligné qu'il leur faudrait consulter leur gouvernement avant de pouvoir convenir d'une solution de compromis.

53. Après que certaines délégations eurent consulté leurs gouvernements et que le débat se fut poursuivi, un délégué a indiqué être confiant que ses préoccupations seraient prises en compte

dans le cadre de consultations bilatérales. Plusieurs autres se sont également dits confiants dans l'efficacité de consultations bilatérales et ont souligné qu'une attitude souple de la part de tous pouvait conduire à un consensus sur la question. Un certain nombre de délégations ont mis l'accent sur l'importance qu'il y avait à veiller à ce que l'OIM n'encoure pas une dette permanente du fait d'un arrangement visant à retarder le paiement de contributions; et une délégation a estimé que la situation de tous les Etats Membres ayant fait l'objet d'augmentations importantes pouvant leur causer des difficultés devrait être examinée. Deux délégations ont regretté le manque de solidarité internationale dont témoignaient certaines interventions, qui avaient laissé entendre que les augmentations n'étaient pas conséquentes, et ont invité tous les Etats Membres à faire des efforts comparables à ceux de l'un des groupes régionaux pour parvenir à un texte de compromis.

54. Plusieurs orateurs ont indiqué qu'ils pouvaient accepter un texte de compromis équilibré, fondé sur les débats et les consultations qui avaient eu lieu.

55. Le texte de compromis ci-après, présenté par le Président, a été approuvé par consensus:

"En adoptant le barème des quotes-parts pour 2002, tel qu'il figure au tableau 1 du document MC/EX/632/Add.2, conformément aux principes et lignes directrices décidés par le Conseil, le Comité exécutif a pris note des difficultés rencontrées par certains Etats Membres en développement (voir MC/EX/632/Add.2, tableau 4).

A cet égard, le Comité exécutif adopte à titre exceptionnel la mesure suivante:

Les Etats Membres en développement dont la contribution assignée pour 2002 augmentera du fait de l'adoption du barème des quotes-parts pour 2002, pleinement conscients de l'urgence qu'il y a à veiller à ce que la partie administrative du budget soit intégralement financée, pourront choisir de fixer avec l'Administration l'échelonnement dans le temps du paiement de l'augmentation correspondante de leurs contributions assignées. Les sommes qui seront de ce fait versées avec retard ne seront pas considérées comme des arriérés de contributions aux fins de l'application de l'article 4 de la Constitution.

L'Administration rendra compte aux organes directeurs, en novembre 2001, du résultat final de ses consultations bilatérales avec les Etats Membres ainsi concernés, y compris l'échéance de paiement de l'augmentation correspondante.

Le Comité exécutif a également pris note de la situation des Etats Membres dont les augmentations sont les plus marquées, et demandé à l'Administration d'examiner la question avec les Etats Membres concernés.

En approuvant cette mesure, le Comité exécutif réaffirme l'obligation pour les Etats Membres de payer en temps voulu leurs contributions assignées et de s'acquitter de toutes leurs contributions restant dues dans les meilleurs délais."

56. Plusieurs délégations ont exprimé leur gratitude au Président d'avoir su obtenir un consensus sur le texte approuvé, tandis que d'autres ont souligné l'importance des consultations bilatérales qui devaient être tenues et que l'une d'entre elles a souligné la nécessité d'éviter à la session du Conseil de novembre 2001 la rigidité qui avait jusque là caractérisé les débats sur l'application automatique à l'OIM du barème des quotes-parts de l'ONU.

57. En adoptant le texte de compromis, le Comité exécutif a implicitement approuvé le barème des quotes-parts figurant au tableau 1 du document MC/EX/632/Add.2.

AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES

a) Contributions restant dues à la partie administrative du budget

58. Le Comité exécutif a pris note du fait que par le Sous-Comité du budget et des finances avait examiné la situation en ce qui concerne les contributions assignées restant dues, dont le montant s'élevait à 4,6 millions de francs suisses à la fin avril 2001.

59. Le Conseiller juridique a indiqué les contributions qui avaient été reçues depuis la publication du rapport MC/EX/631. Le Maroc s'était intégralement acquitté de sa contribution pour l'année en cours ainsi que de ses arriérés. Un paiement partiel avait été reçu du Tadjikistan et l'Algérie, le Luxembourg, la Suisse et le Yémen avaient payé leurs contributions pour l'année en cours. Les arriérés de contributions pour 2000 et les exercices précédents s'élevaient à 4 566 824 francs suisses. Pour l'exercice en cours, les contributions restant dues représentaient environ 14 100 000 francs suisses sur un total de 35 800 000. Le représentant du Honduras a indiqué que son pays s'était acquitté le 5 juin 2001 de sa contribution assignée pour 2001 et d'une part importante de sa contribution pour 2002.

60. Sur recommandation du Sous-Comité du budget et des finances, le Comité exécutif a pris note avec préoccupation de la situation actuelle et prié instamment tous les Etats Membres en retard de paiement de mettre tout en œuvre pour s'acquitter dans les meilleurs délais de leurs contributions restant dues. En particulier, les Etats Membres dont les contributions étaient restées impayées depuis deux années consécutives ou davantage devaient être instamment priés de s'en acquitter intégralement ou de consentir à un plan de remboursement et d'effectuer un premier versement le plus rapidement possible.

b) Utilisation des contributions assignées des nouveaux Etats Membres en 2001

c) Niveau de la partie administrative du budget pour 2002

61. Le Comité exécutif a pris note de ce que le document MC/EX/INF/59, qui contenait des éléments d'information sur la manière d'utiliser les contributions assignées des nouveaux Etats Membres en 2001 ainsi que sur le niveau de la partie administrative du budget pour 2002, avait été soumis au Sous-Comité du budget et des finances pour information. Le document indiquait les secteurs auxquels pourraient être affectées les contributions additionnelles des nouveaux Etats Membres et contenait également la proposition d'augmenter de 5% la partie administrative du budget pour 2002 et d'utiliser une partie des contributions additionnelles des nouveaux Etats Membres pour 2001 aux fins de compenser l'augmentation correspondante des contributions assignées de certains Etats Membres. La nécessité de poursuivre les efforts pour trouver une solution systématique au problème récurrent des excédents dans la partie administrative du budget avait été soulignée au sein du Sous-Comité.

62. Le Directeur général a indiqué qu'il y avait au moins deux manières d'utiliser les fonds additionnels provenant des contributions des nouveaux Etats Membres: la première était d'accorder à tous les Etats Membres un rabais, mais celui-ci ne représenterait qu'une somme très

modeste pour les pays payant la contribution minimum; la deuxième était d'utiliser l'excédent pour améliorer les services, par exemple en développant les activités d'assistance institutionnelle des missions investies de fonctions régionales, ou pour renforcer les systèmes informatiques de l'Organisation. Ces questions pourraient être utilement discutées dans le cadre de réunions informelles avec les gouvernements intéressés.

63. Un délégué, parlant au nom d'un groupe de pays, a dit qu'il comprenait la préoccupation légitime de l'OIM de renforcer sa structure administrative et institutionnelle, mais que les Etats Membres en développement ou les moins avancés ne devaient pas se voir imposer une charge financière supplémentaire du fait de la mise en œuvre de tout accord à cet égard. Un autre orateur a dit qu'il serait constructif de faire participer les nouveaux Membres au débat concernant l'utilisation de cet excédent. Il était important par ailleurs de se rappeler que les contributions prévues pour la partie administrative du budget ne devaient être utilisées que pour cette partie du budget et qu'il fallait s'efforcer de trouver une solution systématique à la question des excédents budgétaires.

64. Le Comité exécutif a invité l'Administration à entreprendre des consultations informelles avec les Etats Membres sur l'utilisation des contributions assignées des nouveaux Etats Membres en 2001 et une solution systématique à cet égard en préparation des prochaines réunions des organes directeurs.

AUTRES QUESTIONS

65. Le Comité exécutif a pris note du fait que des demandes d'admission en tant que Membres de l'Organisation avaient été reçues de la République du Congo, de la République d'Azerbaïdjan, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la République démocratique du Congo, de la République du Sierra Leone, de la République de Gambie et de la Géorgie. Les contributions assignées à ces nouveaux Membres figuraient au document MC/EX/632/Add.2. Ces demandes d'admission seraient inscrites à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Conseil du 7 juin 2001, ainsi que les demandes de représentation en qualité d'observateurs soumises par la République populaire de Chine et Assistance pédagogique internationale.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE SESSION

66. Conformément à la résolution du Conseil No 972 (LXXIV) du 26 novembre 1997, aucune session du Comité exécutif ne devait avoir lieu en novembre 2001; la prochaine session se tiendrait donc au printemps 2002 à Genève et était prévue pour les 4 et 5 juin 2002.

CLOTURE DE LA SESSION

67. La quatre-vingt dix-huitième session du Comité exécutif s'est achevée le jeudi 7 juin 2001 à 18 heures.